

Demande de candidature: Programme primaire

À utiliser à partir d'août 2020

EXEMPLE

Demande de candidature: Programme primaire

À utiliser à partir d'août 2020

EXEMPLE

Demande de candidature: Programme primaire

Version française de la publication parue originellement en anglais
en janvier 2016 sous le titre *Application for candidacy: Primary Years Programme*

Publiée en janvier 2016

Mise à jour en août 2020

Publiée pour le compte de l'Organisation du Baccalauréat International, fondation éducative à but non lucratif
sise Rue du Pré-de-la-Bichette 1, 1202 Genève, Suisse.

Site Web : <https://ibo.org/fr/>

© Organisation du Baccalauréat International 2016

L'Organisation du Baccalauréat International (couramment appelée l'IB) propose quatre programmes d'éducation stimulants et de grande qualité à une communauté mondiale d'établissements scolaires, dans le but de bâtir un monde meilleur et plus paisible. Cette publication fait partie du matériel produit pour appuyer la mise en œuvre de ces programmes.

L'IB peut être amené à utiliser des sources variées dans ses travaux, mais vérifie toujours l'exactitude et l'authenticité des informations employées, en particulier dans le cas de sources participatives telles que Wikipédia. L'IB respecte les principes de la propriété intellectuelle et s'efforce toujours d'identifier les titulaires des droits relatifs à tout matériel protégé par le droit d'auteur et d'obtenir, avant publication, l'autorisation de réutiliser ce matériel. L'IB tient à remercier les titulaires de droits d'auteur qui ont autorisé la réutilisation du matériel apparaissant dans cette publication et s'engage à rectifier dans les meilleurs délais toute erreur ou omission.

La volonté d'inclusion de l'IB passe par les communications écrites. Ainsi, dans le respect de l'esprit international cher à l'IB, le français utilisé dans le présent document se veut standard et compréhensible par tout le monde, et non propre à une région particulière. De même, pour assurer une communication plus inclusive, l'IB recommande l'utilisation d'un langage non sexiste, qui représente une première étape vers l'adoption de l'écriture inclusive et non genrée.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite préalable de l'IB ou sans que cela ne soit expressément autorisé par le [règlement de l'IB en matière d'utilisation de sa propriété intellectuelle](#).

Vous pouvez vous procurer les articles et les publications de l'IB sur le [magasin en ligne de l'IB](#) (adresse électronique : sales@ibo.org). Toute utilisation commerciale des publications de l'IB (qu'elles soient commerciales ou comprises dans les droits et frais) par des tierces parties exerçant dans le milieu de l'IB, mais sans relation formelle avec lui (ce qui comprend notamment les organisations consacrées au tutorat, les prestataires de perfectionnement professionnel, les maisons d'édition spécialisées dans le domaine de l'éducation et les spécialistes de la planification de programmes d'études ou de la gestion de plateformes numériques contenant des ressources pédagogiques) est interdite et nécessite par conséquent l'obtention d'une licence écrite accordée par l'IB. Veuillez envoyer toute demande de licence à l'adresse copyright@ibo.org. Des informations complémentaires sont disponibles sur le [site Web public de l'IB](#).

Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat International (IB) a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à faire preuve de compassion et à comprendre que les autres, dans leurs différences, puissent aussi être dans le vrai.



Profil de l'apprenant de l'IB

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

En tant qu'apprenants de l'IB, nous nous efforçons d'être :

CHERCHEURS

Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.

INFORMÉS

Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

SENSÉS

Nous utilisons nos capacités de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Nous prenons des décisions réfléchies et éthiques de notre propre initiative.

COMMUNICATIFS

Nous nous exprimons avec assurance et créativité dans plus d'une langue ou d'un langage et de différentes façons. Nous écoutons également les points de vue d'autres individus et groupes, ce qui nous permet de collaborer efficacement avec eux.

INTÈGRES

Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.

OUVERTS D'ESPRIT

Nous portons un regard critique sur nos propres cultures et expériences personnelles, ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Nous recherchons et évaluons un éventail de points de vue et nous sommes disposés à en tirer des enrichissements.

ALTRUISTES

Nous faisons preuve d'empathie, de compassion et de respect. Nous accordons une grande importance à l'entraide et nous œuvrons concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.

AUDACIEUX

Nous abordons les incertitudes avec discernement et détermination. Nous travaillons de façon autonome et coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Nous sommes ingénieux et nous savons nous adapter aux défis et aux changements.

ÉQUILIBRÉS

Nous accordons une importance équivalente aux différents aspects de nos vies – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres. Nous reconnaissons notre interdépendance avec les autres et le monde dans lequel nous vivons.

REFLÉCHIS

Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

Le profil de l'apprenant de l'IB incarne dix qualités mises en avant par les écoles du monde de l'IB. Nous sommes convaincus que ces qualités, et d'autres qui leur sont liées, peuvent aider les individus à devenir des membres responsables au sein des communautés locales, nationales et mondiales.

Introduction

Ce document reflète le contenu du formulaire de demande de candidature en ligne et est fourni pour référence uniquement. Pour envoyer une demande de candidature, les établissements scolaires doivent remplir le formulaire disponible en ligne.

Ce formulaire a été simplifié à partir d'août 2020 pour inclure uniquement des questions directement liées aux exigences à remplir pour obtenir le statut d'établissement scolaire candidat. L'établissement doit répondre à toutes ces questions avant d'envoyer sa demande. Les établissements intéressés devront également fournir des renseignements sur le personnel impliqué dans le programme, l'organisation proposée concernant le temps d'enseignement et le budget prévu pour les cinq premières années de la mise en œuvre du programme.

L'ensemble des informations recueillies à partir des profils de l'établissement et du programme visé, des réponses fournies par l'établissement dans le formulaire de demande de candidature, et des documents envoyés pour soutenir la demande fournissent tous les renseignements dont l'IB a besoin pour prendre une décision sur la demande du statut d'établissement scolaire candidat.

Lorsque les établissements seront prêts à envoyer leur demande d'autorisation, ils fourniront les informations nécessaires et répondront aux questions liées à l'ensemble des normes, des applications concrètes et des exigences. Un modèle du formulaire de demande d'autorisation est disponible sur <https://ibo.org/fr> pour les établissements qui souhaitent l'examiner avant d'entamer le processus d'autorisation.

Norme A : philosophie : Le projet éducatif de l'établissement et les valeurs qui le fondent reflètent la philosophie de l'IB.

Application concrète A1 – La déclaration de mission et l'énoncé de philosophie de l'établissement sont alignés sur ceux de l'IB.

1. Veuillez fournir la déclaration de mission en vigueur de l'établissement. [250 mots]
2. Actuellement, dans quelle mesure la déclaration de mission de l'établissement est-elle alignée avec celle de l'IB ?
 - Complètement
 - En partie
 - Doit faire l'objet d'une révision
3. Quel processus l'établissement a-t-il utilisé ou compte-t-il utiliser pour affiner sa déclaration de mission et l'aligner davantage sur celle de l'IB ? [500 mots]
4. Dans quelle mesure la philosophie éducationnelle de votre établissement est-elle alignée sur celle de l'IB ?
 - Complètement
 - En partie
 - Doit faire l'objet d'une révision
5. Quel processus l'établissement a-t-il utilisé ou compte-t-il utiliser pour affiner sa déclaration de mission et l'aligner davantage sur celle de l'IB ? [500 mots]

Application concrète A3 – La communauté scolaire démontre une compréhension et un engagement envers le programme.

Durant la phase d'examen, avant de déposer la demande de candidature, l'établissement doit impérativement avoir réalisé une étude de faisabilité visant à comparer les applications concrètes et les politiques actuellement en vigueur dans l'établissement à celles exigées par l'IB pour assurer une mise en œuvre réussie du programme.

1. Indiquez la ou les personnes responsables de l'étude de faisabilité, et les parties prenantes impliquées dans ce processus. [Sélectionnez dans la liste de membres du personnel et du personnel enseignant associée au compte de l'établissement]
2. Indiquez quels autres groupes d'interlocuteurs ont été impliqués dans l'étude de faisabilité. Choisissez toutes les mentions qui s'appliquent :
 - Parents
 - Élèves

- Instances décisionnelles
- Membres de la communauté
- Autorités locales compétentes en matière d'éducation
- Ministère de l'Éducation
- Autre (veuillez préciser) :

3. Décrivez brièvement le processus adopté par l'établissement pour réaliser l'étude de faisabilité. [500 mots]
4. Durant la phase d'examen, l'établissement aura aussi mis en place des actions visant à informer sa communauté au sujet du programme et à gagner le soutien des principales parties prenantes. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour fournir des informations sur les actions mises en place jusqu'à présent par l'établissement et sur leurs résultats.

Groupe	Actions entreprises	Principaux résultats
Instances décisionnelles	[100 mots]	[100 mots]
Autorités locales responsables de l'éducation	[100 mots]	[100 mots]
Parents	[100 mots]	[100 mots]
Équipe de direction pédagogique	[100 mots]	[100 mots]
Enseignants et membres du personnel	[100 mots]	[100 mots]
Autre groupe (précisez)	[100 mots]	[100 mots]

5. Fournissez toute information supplémentaire sur les actions mises en place par l'établissement pour informer sa communauté et mobiliser le soutien en faveur du programme. [250 mots]

Exigence spécifique A9.a – L'établissement met en œuvre le PP en tant que programme ouvert à tout l'effectif scolaire.

Le PP est un programme ouvert à tout l'effectif scolaire. Tous les élèves de l'établissement âgés de 3 à 12 ans, toutes classes ou années confondus, doivent participer au PP. L'IB passera en revue les informations fournies dans la section contenant les données sur le programme.

1. Les élèves devront-ils satisfaire à des critères d'admission ou de sélection afin de pouvoir s'inscrire dans l'établissement ?
- Oui
 - Non
- a. Décrivez la politique d'admission ou de sélection régissant les inscriptions dans l'établissement. [250 mots]

Norme B : organisation

Norme B1 : direction et structure : Les structures dirigeante et administrative de l'établissement assurent la mise en œuvre du programme de l'IB.

Application concrète B1.2 – L'établissement a mis en place une structure de gouvernance et de direction qui soutient la mise en œuvre du programme.

1. Quel type d'Instances décisionnelles ou d'autorités compétentes en matière d'éducation sont-elles chargées de la supervision de l'établissement ?

- Instances gouvernementales / d'État / ministère de l'Éducation
- Conseil d'administration / assemblée des gouverneurs
- Commission scolaire / Conseil scolaire / Agence locale chargée de l'enseignement
- Instances décisionnelles diocésaines/paroissiales ou d'autres autorités confessionnelles
- Instances décisionnelles définies par le ou les propriétaires de l'établissement
- Entreprise/société commerciale
- Conseil de l'établissement / comité consultatif
- Aucun
- Autre (veuillez préciser) [100 mots]

2. Décrivez brièvement les instances décisionnelles ou les autorités compétentes en matière d'éducation rattachées à l'établissement. [250 mots]

a. Comment les instances décisionnelles ou les autorités compétentes en matière d'éducation rattachées à l'établissement sont-elles constituées?

- Publiquement élues
- Nommées par un représentant élu / un organisme élu
- Nommées par le ou les propriétaires de l'établissement
- Composées du ou des propriétaires de l'établissement
- Information non disponible
- Autre (veuillez préciser) :

b. Expliquez brièvement les domaines dans lesquels les instances décisionnelles ou les autorités compétentes en matière d'éducation exercent une autorité directe au sein de l'établissement. [500 mots]

3. Décrivez la manière dont l'équipe de direction pédagogique collaborera pour diriger la mise en œuvre du programme. [500 mots]

4. Qui sera responsable du recrutement du personnel chargé de dispenser le programme dans l'établissement ? [500 mots]

5. Décrivez brièvement les difficultés éventuelles auxquelles est confronté l'établissement pour recruter et/ou conserver du personnel, y compris les dispositions prévues pour résoudre ces difficultés. [500 mots]

Application concrète B1.3 – Le chef d'établissement ou le directeur de section et le coordonnateur du programme exercent une direction pédagogique alignée sur la philosophie du programme.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue le plan d'action et l'organigramme de l'établissement.

1. En l'absence d'une langue commune au sein du personnel, comment l'équipe de direction pédagogique garantira-t-elle la cohérence de la mise en œuvre et du développement du programme ? [500 mots]
2. Compte tenu des informations fournies sur l'établissement, au moins une des langues d'enseignement de l'établissement est différente des langues de travail de l'IB. En tenant compte de ceci, comment l'équipe de direction pédagogique garantira-t-elle la cohérence de la mise en œuvre et du développement du programme ? [500 mots]

Application concrète B1.4 – L'établissement a nommé un coordonnateur du programme dont les fonctions ont été clairement définies et qui dispose de suffisamment de temps, de soutien et de ressources pour assumer les responsabilités qui en découlent.

1. Quel pourcentage de son horaire hebdomadaire le coordonnateur du programme de l'IB consacrerait-il aux responsabilités associées à ce rôle? [pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
2. Répartition horaire du travail du coordonnateur du programme

Tâche	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
Coordination du programme	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
Autre (indiquez l'obligation)	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]
Autre (indiquez l'obligation)	[pourcentage du volume horaire hebdomadaire]

Norme B2 : ressources et soutien : Les ressources et la structure de soutien de l'établissement permettent la mise en œuvre du programme de l'IB.

Application concrète B2.1 – Les instances décisionnelles allouent des fonds pour assurer la mise en œuvre et le développement continu du programme.

L'IB évaluera cette application concrète en passant en revue le tableau budgétaire.

Application concrète B2.2 – L'établissement dispose d'un personnel qualifié pour mettre en œuvre le programme.

Vous trouverez ci-dessous le résumé des informations que vous avez fournies sur le personnel enseignant et administratif. Vous pouvez si vous le souhaitez mettre à jour ces informations dans la section consacrée au personnel de l'établissement

1. Nombre d'enseignants à temps plein [Calculé à partir des informations fournies dans la section du profil de l'établissement scolaire consacrée au personnel]
2. Nombre d'enseignants à temps partiel [Calculé à partir des informations fournies dans la section du profil de l'établissement scolaire consacrée au personnel]
3. Tous les enseignants qui participeront au programme satisfont-ils aux normes locales/régionales/nationales applicables au personnel enseignant?
 Oui
 No

Exigence spécifique B2.3.a – L'établissement respecte les exigences de l'IB en matière de perfectionnement professionnel dans le cadre de l'autorisation et de l'évaluation de la mise en œuvre du PP.

1. Vous trouverez ci-dessous le résumé des informations que vous avez fournies sur le perfectionnement professionnel de l'IB suivi par le personnel enseignant et administratif. Si vous n'avez pas saisi d'informations sur le perfectionnement professionnel suivi par votre personnel enseignant et administratif, veuillez mettre à jour ces renseignements dans la section consacrée au personnel de l'établissement. [Un tableau sera fourni à partir des informations communiquées dans la section du profil de l'établissement scolaire consacrée au personnel]
2. Décrivez brièvement les dispositions prévues par l'établissement pour accueillir et former les nouveaux membres du personnel en charge du programme qui seront recrutés après l'autorisation. [500 mots]

Application concrète B2.4 – L'établissement alloue des plages horaires pour la planification et la réflexion coopératives dans l'emploi du temps des enseignants.

1. Veuillez décrire les pratiques de planification coopérative actuellement en place dans l'établissement. [250 mots]
2. Dans le tableau ci-dessous, décrivez les réunions qui soutiendront la mise en œuvre du programme, en précisant les participants, le type de réunions, leurs objectifs et leur fréquence.

Intitulé de la réunion	Participants	Fréquence (indiquez une fréquence par type de réunion)	Objectifs
	[100 mots]	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bihebdomadaire <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Semi-trimestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Biannuelle <input type="checkbox"/> Annuelle	[100 mots]
	[100 mots]	<input type="checkbox"/> Quotidienne <input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Bihebdomadaire <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Semi-trimestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Biannuelle <input type="checkbox"/> Annuelle	[100 mots]

Application concrète B2.5 – Les environnements d'apprentissage physiques et en ligne, les installations, les ressources et le matériel spécialisé soutiennent la mise en œuvre du programme.

Veuillez décrire les installations de technologie de l'information qui seront mises à la disposition des élèves et des enseignants du PP et préciser leur emplacement.

1. Parmi les caractéristiques suivantes, lesquelles s'appliquent à l'approche actuelle de votre établissement concernant l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage ?

- Un ordinateur/équipement par élève
- Ordinateurs à disposition des élèves dans les salles de classes, dans tout l'établissement scolaire [# d'ordinateurs]
- Installations informatiques centralisées [# d'ordinateurs]
- Ordinateurs à disposition des élèves dans la bibliothèque [# d'ordinateurs]
- Un ordinateur/équipement par enseignant
- Ordinateurs à disposition des enseignants dans un espace commun [# d'ordinateurs]
- Tableaux interactifs dans les salles de classe, dans tout l'établissement scolaire
- Autres (veuillez préciser) : [# d'ordinateurs]

2. L'établissement dispose-t-il d'un accès constant à Internet ?

- Oui
- No

3. L'établissement a-t-il un réseau WiFi ?

- Oui

No

4. Veuillez préciser tout type de restriction imposée par l'établissement concernant l'accès des élèves ou du personnel au réseau WiFi ou à Internet. [500 mots]
5. Veuillez fournir des informations sur les installations et les ressources de l'établissement qui soutiennent la mise en œuvre du programme, ou mettre à jour les informations fournies.

Installations ou ressources	Description des installations/ressources	De quelle manière ces installations soutiennent-elles la mise en œuvre du programme	Projets de développements ultérieurs des installations/ressources, le cas échéant
Installations dédiées à l'éducation physique / l'athlétisme	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Laboratoires de science	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Ateliers d'arts visuels	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Installations spécialisées	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Installations dédiées à la musique	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Espaces dédiés aux spectacles et expositions	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Installations dédiées aux arts d'interprétation	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]
Autres installations/ressources	[100 mots]	[100 mots]	[100 mots]

Exigence spécifique B2.10.a – L'emploi du temps permet une recherche approfondie dans les dimensions propres à chaque discipline et transdisciplinaires du programme d'études.

1. Remplissez ou mettez à jour le tableau de la répartition des heures d'enseignement

Année/Niveau	
Nombre total d'heures d'enseignement par semaine/cycle	
Durée de la semaine (nombre de jours) / durée du cycle	
Pourcentage d'heures passées avec l'enseignant titulaire	
Pourcentage d'heures passées avec les spécialistes de matière	
Pourcentage d'heures consacrées à d'autres activités (comme les assemblées ou les événements spéciaux)	

2. L'établissement devra-t-il modifier l'emploi du temps hebdomadaire des élèves en vue de s'assurer qu'une plage horaire adéquate est allouée à chaque module de recherche pour permettre une recherche approfondie?

Oui

No

EXEMPLE